

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Décision du 19 JAN. 2021 portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Grand-Nord

NOR : JUST2101670S

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

La répartition des présidences des CHSCTD pour le mandat 2021-2022 dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Grand-Nord est arrêtée comme suit :

Département	Direction	Fonction
Aisne	AP	Directeur ou directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Aisne
Nord	AP	Directeur ou directrice de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain
Oise	PJJ	Directeur territorial ou directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise
Pas de Calais	SJ	Président ou présidente du tribunal judiciaire d'Arras
Somme	SJ	Président ou présidente du tribunal judiciaire d'Amiens

### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fait, le 19 JAN. 2021

La secrétaire générale,

  
Catherine PIGNON